

cc 31 1404.02

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
EPREUVE INTEGREE**

1. La présente demande émane du réseau :

☒ Communauté française

☐ Libre-confessionnel

☐ Provincial et communal

☐ Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :

le 19 mai 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Epreuve intégrée de la section « Guide nature ».

Code de l'unité de formation : 164001 V22E1	Code du domaine de formation : 101
--	---

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Sans objet (pas d'annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

☒ Enseignement secondaire de :

☐ -transition

☒ qualification

du degré :

☐ -inférieur

☒ supérieur

☐ (+) Enseignement supérieur de type-court

☐ (+) Enseignement supérieur de type-long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	☐	Technique	☐
Economique	☐	Economique	☐
Paramédical	☐	Paramédical	☐
Social	☐	Social	☐
Pédagogique	☐	Pédagogique	☐
Agricole	☐	Agricole	☐

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ☐-oui

☒ non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme :

8.1. Etudiant

Repris en annexe n° 4 de 1 page

8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : 164001 022 E1	Code du domaine de formation : 101
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

11.1. Etudiant : 20 périodes.

Code U

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par étudiant - par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section « Guide nature »	CT	I	10
Epreuve intégrée de la section « Guide nature »	CT	I	10
Total des périodes :			20 ✓

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

A. favorable
PS 05.98
LAHOTTE

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature]

PS 05.98
COORD

Date : 2003

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION GUIDE - NATURE.

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire,
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre de vérifier que l'étudiant est capable, par une recherche personnelle fondée sur les compétences essentielles développées dans la section, de préparer et de gérer la guidance d'un groupe en milieu naturel.

Aucun délai n'est fixé entre la délivrance des attestations des unités déterminantes et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée.

document 8bis

Date: 19-05-1996

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION GUIDE - NATURE.

Néant

document 8bis

Date: 19-05-1996

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION GUIDE - NATURE.

Pour les déplacements, il est conseillé de ne pas constituer de groupe de plus de douze étudiants.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION GUIDE - NATURE.

PROGRAMME DE L' ETUDIANT

- L'étudiant sera capable
de mobiliser les capacités acquises pour
1. la réalisation d'un travail écrit traitant d'un sujet naturaliste
 2. une mise en situation sur le terrain
- de présenter la défense de son travail écrit.

PROGRAMME DU PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT

- La conception et la réalisation du travail écrit ainsi que la préparation de la mise en situation se feront sous la conduite des chargés de cours qui devront
- orienter et conseiller l'étudiant dans ses recherches de documentations,
 - vérifier régulièrement la progression du travail écrit,
 - veiller à la préparation de la visite - nature ou de l'animation - nature.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION GUIDE - NATURE.

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant doit être capable

1. de proposer un travail écrit comme prévu au programme scientifiquement correct;
2. de gérer la guidance d'un groupe lors d'une animation ou d'une visite nature.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des paramètres suivants :

1. clarté et précision du travail écrit
2. choix judicieux des termes technico - scientifiques
3. pertinence des arguments avancés lors de la défense
4. sens de l'organisation, de l'animation et de la communication dans le groupe

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION GUIDE - NATURE.

Le chargé de cours pour la partie "travail écrit" sera l'un des chargés de cours de l'unité de formation "DECOUVERTE DU MILIEU NATUREL".

Pour la partie "guidance d'un groupe", le ou les chargé(s) de cours seront choisis parmi les chargés de cours des unités déterminantes.